



Secrétariat Général

No 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012**Présidence : Claude Morex**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, Mme De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de Mmes Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Marti, Murbach et Stebler Conseillères municipales.

MM. Baertschi, Barthassat, Baud, Chiorino, Etienne, Gerster, Mantilleri, Maulini, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Prod'hom, Richard, Voignier, Wolfisberg et Zongo, Conseillers municipaux

Le Président ouvre cette dernière séance de la première année de législature en saluant la présence de notre Maire, nos Conseillers administratifs et, malheureusement d'un maigre public.

Le Président excuse Mme Molinari et M. Gevisier et Mme Stebler arrivera en retard.

Excusés : Mme Sonja Molinari et MM René Gevisier, Stephan Pollini, Andréa Rossi

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 26 avril 2012 et 15 mai 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Election du Bureau du Conseil municipal
5. Délibération administrative **43-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette selon les normes de la Challenge League et du DCTI
6. Questions

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour et le Président le considère comme adopté.

Le Président informe que Mme, Buchs et Papparou arriveront en retard.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012 ET 15 MAI 2012

Le procès-verbal du 26 avril 2012 est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 15 mai est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

Mme Lammar n'a pas de communication.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne le rapport annuel des travailleurs sociaux hors murs. Nous allons faire circuler deux exemplaires de ces rapports. Compte tenu du fait qu'ils sont assez conséquents, nous avons décidé de ne pas les imprimer. Toutefois, vous les trouverez, dès demain, sur CMnet. A l'intérieur de ces deux exemplaires figure également une liste nominale que vous pouvez cocher si vous souhaitez obtenir une version papier intégrale de ces rapports.

La deuxième communication répond à la question orale de Mme Hiltpold qui interroge le Conseil administratif sur la politique relative aux congés sabbatiques et, en particulier, concernant les chefs de service.

Mme De Haller Kellerhals remercie Mme Hiltpold pour sa question parce qu'elle permet au Conseil administratif de faire part au Conseil municipal d'éléments factuels et objectifs, ceci évidemment, sans aborder des aspects personnels qui ne peuvent être traités dans le plus strict respect de la sphère privée.

Cette réponse comprendra deux volets. Le premier porte sur les rumeurs carougeoises au sujet desquelles Mme Hiltpold a demandé des clarifications.

A ce propos, elle souhaite revenir sur la désagréable surprise qui fut celle du Conseil administratif lorsqu'il a pris connaissance de ragots relatifs au traitement de faveur qui serait réservé à l'un des chefs de service.

En effet, c'est une évidence que ces rumeurs sont fausses. Ce qui est inacceptable, est qu'un collaborateur, quel qu'il soit ne puisse pas faire examiner sa situation de prévoyance en perspective d'un choix ou d'un changement de vie, sans que le tout carouge n'en parle. A notre sens, il s'agit d'une violation grave de la déontologie, du devoir de réserve, enfin et surtout de la sphère privée d'un collaborateur de notre administration.

Le Conseil administratif entend que de telles pratiques ne se reproduisent pas.

En ce qui concerne le fond de la question, le plus simple est qu'elle porte à notre connaissance l'avis interne diffusé ce jour, au sein des différents services :

Demande de départ anticipé de M. Denis Martin, chef du service travaux, voirie et espaces verts.

Suite à la requête du chef de ce service, le Conseil administratif a accédé à la demande de M. Denis Martin, d'interrompre son activité professionnelle auprès de la Ville de Carouge de manière anticipée au 31 août 2014.

Souhaitant donner une impulsion nouvelle à sa vie, M. Denis Martin a formulé ce souhait après 18 années de collaboration au sein de nos services, 20 années, au moment de son départ.

Le Conseil administratif tient, par ailleurs, à préciser les deux points suivants :

- Il s'agit d'un départ anticipé avant l'âge statutaire de la retraite. Il ne s'agit pas d'un congé sabbatique.*
- Les modalités convenues n'engendrent aucun coût, ni pour la Ville de Carouge, ni pour la Caisse de pension.*

Dans l'intervalle, M. Denis Martin demeure pleinement en charge du service travaux, voirie, espaces verts avec l'ensemble des prérogatives, droits et devoirs liés à sa fonction.

Ce texte est signé par M. Manuel Schüle, Secrétaire général.

Par ailleurs, concernant les congés sabbatiques ou extraordinaires, ils sont traités conformément aux dispositions des articles 72 à 75 des statuts du personnel.

Le Conseil administratif ne communiquera pas plus en détail sur une situation personnelle et souhaite que les clarifications et éléments de réponse ci-dessus apportent, en toute transparence, les clarifications attendues.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la participation des communes à la campagne d'éco-conseils-énergétiques.

L'association des communes genevoises, avec le soutien de l'Etat de Genève a réalisé en 2011 une thermographie aérienne de l'ensemble du Canton. L'interprétation de ces images n'étant pas aisée, l'Etat offre aux propriétaires privés des conseils personnalisés à un tarif préférentiel (CHF 50.— au lieu de CHF 125.— ou CHF 100.— au lieu de CHF 125.— si cela implique une visite du bâtiment).

Cette offre est valable une année et cette subvention est versée directement par les communes à ces habitants. C'est le service des constructions et sports qui s'en occupera.

La Ville de Carouge informera sur cette action dans ses différents supports de communication et mettra le hall de la Mairie à disposition pour les rendez-vous entre les propriétaires et les éco-conseillers durant l'été.

La deuxième communication concerne le chemin de plaque de roche dans le périmètre Battelle/Tambourine.

Suite à la question orale de M. Gerster, M. Walder avait informé les membres du Conseil municipal des démarches entreprises afin que l'Etat de Genève entreprenne ou finance les travaux de remise en état de ce chemin sur leur parcelle.

Après un premier refus du DCTI pour des raisons budgétaires, nous les avons relancés afin qu'ils reconsidèrent leur position.

Il est aujourd'hui heureux de nous informer qu'ils ont finalement décidé d'entreprendre ces travaux qui devraient être réalisés très prochainement.

La troisième communication concerne le CEVA.

Pour revenir sur la convention conclue entre la Ville de Carouge, la direction du projet CEVA et l'Etat de Genève qui a été rendue public la semaine passée, il souhaite apporter quelques précisions sur des conditions qui ne figuraient pas dans le communiqué de presse :

La parcelle de la fourrière tout comme celle du service des automobiles et la navigation seront cédées à la ville de Carouge pour un prix de CHF 60 Le m², soit env. CHF 400'000.- pour la fourrière et env. CHF 2'000'000.-- pour le service des automobiles et la navigation.

Ce prix est lié à l'utilisation prévue, soit des espaces verts et des aménagements sportifs. La convention inclut une clause dite de "droit au gain" qui implique que toute autre utilisation survenant dans les 50 années suivant l'entrée en vigueur de l'accord entraînerait une adaptation du prix de vente.

La vente du terrain de la fourrière interviendra au moment de la libération des espaces par le chantier CEVA, soit à l'automne 2013. Cet achat, par la Ville de Carouge, fera l'objet d'un projet de délibération soumis au Conseil municipal.

La vente du terrain du service des automobiles et de la navigation interviendra au plus tard en juin 2020 et fera également l'objet d'un projet de délibération soumis au Conseil municipal. Tout retard de l'Etat de Genève pour libérer ces terrains entraînera automatiquement une pénalité sous forme de baisse du prix de vente de 20% par année civile.

En ce qui concerne le parcelle cédée conjointement à la Fondation Emma Kammacher et la ville de Carouge afin de réaliser le parking souterrain prévu, le prix fixé est de CHF 100.- par m2 pour environ 5000 m2. Pour rappel, il est prévu que la moitié des places de parking soient réalisées par la Ville de Carouge. Grâce à cet accord, le parking pourra se réaliser dans le cadre de la construction des logements.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles 5 et 72 et suivants du règlement du Conseil municipal, les élections ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présent, le vote à lieu à bulletins secrets. Comme nous sommes 26 personnes à voter ce soir, si des membres souhaitent un vote à bulletins secrets il faudra qu'au moins 7 personnes le demandent.

Encore une précision, les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu. Un nouveau candidat peut être présenté au second tour.

Le Président doit désigner deux scrutateurs pour ces différentes élections et après une longue et mûre réflexion, son choix se porte sur Mme Arlette La Chiusa et M. Arthur Chiorino.

M. Buchs demande le vote à bulletins secrets.

Le Président précise que le vote à bulletins secrets doit être demandé à chaque élection et non maintenant pour toutes les élections qui auront lieu ce soir. Il en déduit que M. Buchs fait cette demande pour l'élection à la présidence.

M. Buchs demande le vote à bulletins secrets pour l'élection à la présidence, vice-présidence et le secrétaire.

Le Président rappelle à M. Buchs qu'il doit être suivi par 7 personnes.

Le Président passe au vote et 10 personnes suivent M. Buchs pour le vote à bulletins secrets.

De ce fait, nous procéderons au vote à bulletins secret pour les postes du bureau.

Election à la présidence du Conseil municipal

Mme La Chiusa présente la candidature de M. Patrick Monney pour la présidence du Conseil municipal :

Il y a des tâches difficiles à faire mais celle de présenter Patrick Monney est légère par les qualités indéniables qu'il présente.

Conseiller municipal depuis 2003, je dirais avant tout que c'est une personne vivante, aimant le contact et les discussions, n'hésitant pas à débattre sur le terrain de la place du Marché avec les carougeoises et les carougeois.

Il a la pugnacité et la volonté du coureur de fond, allant jusqu'au bout des tâches qu'il entreprend, privilégiant parfois, tout à fait inconsciemment, l'écoute de ses pairs masculins. Il se rattrape auprès des dames en redoublant d'attention.

Actif et créatif, il est l'auteur de nombreuses motions. Tout au long des législatures, il a montré une disponibilité et une présence sans faille au niveau de nombreuses actions pour la Commune.

Il reste soucieux d'un aménagement au niveau de l'urbanisme urbain et l'écologie et préoccupé d'apporter un accompagnement plus soutenu pour les jeunes carougeois.

Peut-être un peu hyperactif dans certaines occasions, dans ces moments-là, si la possibilité de manger chaud lui est donnée, tout rentrera dans l'ordre.

Simple mais pas simpliste, efficace et structuré, avec le souci du détail, Patrick Monney fera, à coup sûr, un excellent Président du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le scrutin et demande aux scrutateurs de distribuer le bulletin bleu.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletin délivrés	26
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	26
Nombre de bulletins non valables	1
Nombre de bulletins valables	25
Majorité absolue	13

M. Patrick Monney est élu au poste de Président du Conseil municipal par 25 voix.

Le Président l'en félicite et lui remet un présent de l'administration.

Election à la vice-présidence du Conseil municipal

M. Gerster déclare que le groupe Radical, comme tout le monde le sait n'a pas de vice, donc le plus dur était de trouver un vice-président.

Après moultes recherches et vu les qualités déjà énoncées du futur président, nous avons décidé qu'il fallait lui donner un sauveteur (au cas où il irait en eaux troubles) car notre candidat saurait très vite le remettre dans le droit chemin.

De par ses qualités physiques et sportives, il connaît également les difficultés d'une présidence puisqu'il a présidé des associations d'élèves.

Dans ces hobbies, l'eau revient souvent et il a même réussi à amener l'eau à la montagne pour y faire des bulles. Il aime aussi avoir les cheveux dans le vent, tel un "Easy Rider".

Le suspense est insoutenable et le parti radical présente M. Alain Voignier.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le scrutin et demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins délivrés	26
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	26
Nombre de bulletins non valables	1
Nombre de bulletins valables	25
Majorité absolue	13

M. Alain Voignier est élu au poste de vice-président du Conseil municipal par 25 voix.

Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Prod'Hom va rompre un peu le discours suite aux précédentes présentations.

Le groupe des Verts a la chance de présenter Catherine Marti afin d'avoir une femme en haut du perchoir.

Catherine Marti est depuis très longtemps active chez les Verts, elle a notamment rédigé bon nombre de motions qui ont été déposées par le groupe des Verts pendant les précédentes législatures. Elle est très active dans les milieux associatifs, notamment dans la commission de l'intégration et pro-vélo.

C'est une personne très active, extrêmement sensible et avec un regard très pointu.

Que dire encore d'elle avec sa foudroyante ascension.

Il n'y a pas d'autre proposition, le Président ouvre le scrutin et demande que les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins délivrés	26
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	26
Nombre de bulletins non valables	3
Nombre de bulletins valables	23
Majorité absolue	12

Mme Catherine Marti est élue au poste de secrétaire du Conseil municipal par 23 voix.

Le Président propose de faire voter simultanément les cinq autres postes du bureau pour l'année à venir, soit le poste de vice-secrétaire, premier membre, deuxième membre, troisième membre et quatrième membre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président demande des propositions pour la/le vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal.

M. Wolfsberg déclare que le groupe Libéral a l'honneur et la joie de présenter Catherine Vaucher.

Conseillère municipale depuis 2003, tout comme le nouveau président, administratrice d'une PME familiale et carougeoise, fondée en 1949, elle est également membre des Intérêts de Carouge.

Sportive, élégante, elle se fera un plaisir d'occuper ce poste au sein de ce quatuor de chic et de choc.

Le Président demande des propositions pour la/le premier membre du bureau du Conseil municipal

M. Buchs déclare que le (nombreux) groupe PDC propose M. Stéphane Barthassat qui va devenir membre à vie du bureau si cela continue.

Le Président demande des propositions pour la/le second membre du bureau.

M. Baud déclare que le groupe UDC propose M. René Gevisier.

Homme d'expérience et consensuel.

Le Président demande des propositions pour la/le troisième membre du bureau.

M. Richard déclare que le groupe AGT propose le jeune et efficace Frédéric Mino

Le Président demande des propositions pour la/le quatrième membre du bureau.

M. Pistis déclare que le groupe MCG présente M. Stephan Pollini.

Le Président va faire élire ces cinq personnes simultanément.

Ces cinq personnes sont élues à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 43-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU STADE DE LA FONTENETTE SELON LES NORMES DE LA CHALLENGE LEAGUE ET DU DCTI

Mme Lammar remercie le bureau du Conseil municipal d'avoir bien voulu que cette délibération soit présentée ce soir alors que normalement, dans une séance de l'élection du bureau, aucune délibération n'est prévue.

Il était néanmoins important de vous la présenter ce soir car si vous souhaitez la renvoyer en commission, il sera possible d'agender une séance avant le Conseil municipal du mois de juin et, si elle est votée, les travaux pourront s'effectuer dans le courant de l'été et le stade pourra être prêt pour la nouvelle saison.

Cette délibération vise à la mise en conformité du stade de la Fontenette selon les normes de la Challenge Ligue et du DCTI.

Les investissements sont de 4 natures. Le premier point est une mise en conformité selon les exigences de la Suisse Football Ligue. A ce sujet, il faut spécifier que la Suisse Football Ligue nous impose ces exigences aujourd'hui et, à défaut, elle nous menace de ne pas donner la licence à Etoile Carouge, comme l'explique le courrier de M. Isoz que vous avez en pièce jointe de la délibération.

Pour ce premier point, le montant est de CHF 1'140'000.--.

Le deuxième point de ces travaux concerne ceux qui nous sont imposés par le DCTI. Dès lors que nous déposons une autorisation de construire, le DCTI nous impose également des travaux de sécurisation selon les normes du DCTI.

Il s'agit d'un montant d'environ CHF 380'000.—

Le troisième point concerne l'éclairage du terrain B. Même s'il s'agit de travaux de confort, ils sont nécessaires pour Etoile Carouge et répondent à un souci d'économie d'énergies. Actuellement, lorsque Etoile Carouge s'entraîne sur le terrain B, les spots du terrain A, en plus de ceux se trouvant actuellement sur le terrain B doivent être allumés pour que les joueurs puissent voir le ballon lorsqu'ils jouent le soir ou l'hiver dès 17h00. Ce qui occasionne une grande quantité d'énergie. Par ailleurs, lors des derniers travaux effectués sur le stade, des socles ont déjà été posés, de sorte qu'il n'y a plus qu'à déposer les mâts et les spots.

Le montant est de CHF 189'000.--.

Le quatrième point concerne les travaux nécessaires d'entretien qui deviennent urgent, tel que l'étanchéité de la toiture de la tribune ou les entretiens du chauffage et des sanitaires.

Le montant est de CHF 286'000.--.

Ce qui nous amène à un montant total (toutes taxes comprises et avec les honoraires des mandataires et les divers et imprévus) de CHF 2'330'000.--.

A noter que dans le document de BMS Architectes qui est soumis en pièce jointe de la délibération, les architectes ont établi leurs calculs hors taxes alors que dans le récapitulatif final de la commune, il s'agit d'un montant toutes taxes comprises.

Encore un élément par rapport au récapitulatif de BMS Architectes. En effet, ils ont également procédé à un récapitulatif toutes taxes comprises et le montant diffère de CHF 100'000.— avec le montant de la commune. Cela provient du fait qu'ils n'ont pas prévu les divers et imprévus dans leur calcul.

Encore un élément de présentation que vous avez peut-être lu dans les journaux en fin de semaine dernière. Etoile Carouge a été informé qu'il avait finalement obtenu sa licence mais n'était pas maintenu en Challenge Ligue. En effet, il a été relégué dans cette nouvelle ligue qui vient de se créer : la première ligue promotion

Cette délibération a été effectuée en fonction des exigences de la Challenge Ligue. Dès lors, certains postes devront être revus comme l'exigence d'avoir une salle pour les médias qui était demandée uniquement pour la Challenge Ligue et qui n'aura plus lieu d'être.

Toutefois, étant donné que ce championnat se jouera à l'échelle nationale, impliquant la venue de toutes régions de Suisse, les exigences de sécurité ne seront pas très différentes de la Challenge Ligue. Pour obtenir la licence, il sera également nécessaire de se mettre à niveau pour les normes de sécurité.

Si le Conseil municipal demande à renvoyer cette délibération en commission, elle propose qu'elle ait lieu au stade afin que les commissaires puissent se rendre compte de ce qui doit être changé ou non et que le responsable de la Suisse Football Ligue soit présent ainsi que le responsable de la première ligue promotion afin que tout deux nous expliquent les raisons de toutes ces exigences et que les membres aient la possibilité de poser toutes les questions nécessaires.

En conclusion, il est proposé :

D'ouvrir un crédit de construction de CHF 2'330'000.-- destiné à la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette selon les normes de la Challenge Ligue et du DCTI.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités.

Le Président fait voter la prise en considération

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

M. Richard comprendrait la discussion immédiate si cet objet devait être traité urgemment par rapport au maintien d'Etoile Carouge en Challenge Ligue mais comme nous avons du temps et qu'une date pour agender une commission en juin est possible, il demande un renvoi en commission des constructions et logements. En effet, certains éléments concernant l'entretien lui paraissent assez urgents, en revanche, il pense qu'il faut une discussion en profondeur sur les modifications, tant architecturales que de confort comme la loge VIP et autres. De plus, il n'est pas convaincu que les exigences concernant la sécurité soient les mêmes en Challenge Ligue qu'en ligue promotion exigés par la Suisse Ligue. Il souhaiterait avoir

des explications complémentaires car 57 % des travaux pour la mise en conformité demandés par la suisse football ligue représentent un investissement important. Il est conscient que sur ce pourcentage, une part devra être faite pour le confort et la sécurité mais nous pourrions peut-être le recalculer à la baisse.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote.

Le renvoi en commission des constructions et logements est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Paparou souhaite que les commissaires soient informés du coût d'une saison de location pour les 14 matchs de Carouge au stade de la Praille qui est déjà aux normes. Cela nous éviterait peut-être de payer des millions, c'est le stade voisin et nous sommes presque frères.

M. Barthassat recommande aux commissaires de se souvenir que c'est un bâtiment communal et que, même si des gens ont envie d'aller à la Praille, nous n'allons pas le laisser tomber en ruine. Un bâtiment communal doit être entretenu.

Mme Hiltpold fait remarquer que si nous faisons venir un représentant de la ligue suisse de football, nous pouvons également inviter le mandataire et un représentant du DCTI afin qu'ils nous décrivent les exigences du DCTI sur les normes de sécurité. De plus, par souci de comparaison, elle souhaite obtenir les montants qui ont été investis dans le théâtre de Carouge depuis le changement de directeur. Nous avons dépensé, chaque année, de l'argent pour l'entretenir et il serait bien de comparer entre le football et le théâtre. Elle demande un récapitulatif depuis le mois de juillet 2008.

M. Baertschi explique que par rapport à l'utilisation des terrains, nous allons investir pour des aménagements concernant l'éclairage. Il est frappé (car il est souvent dans ce secteur) par la forte utilisation de ceux-ci. Il souhaite connaître les heures d'occupation, notamment pour les juniors. Quelles sont les 1^{ère} et 2^{ème} équipes ? Il a de la peine à avoir une vue d'ensemble de ses éléments et à l'impression que ces terrains sont sur-occupés. Il demande les degrés d'utilisation.

M. Voignier rebondit sur cette remarque et souhaite recevoir, lors de cette commission, les présidents des clubs de foot d'Etoile Carouge et US Carouge qui est aussi utilisateur de ces bâtiments. Il faut également connaître les implications de ces travaux. Qu'est-ce qui peut être envisagé pour leur utilisation et pour les juniors plus tard.

6. QUESTIONS

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Mme Hiltpold : ça turbine à Grosselin

Mme Hiltpold est déçue car elle pensait que le Président allait annoncer qu'elle posait la 100^{ème} question du début de la législature.

Il semblerait qu'une entreprise sise à la rue du Faubourg de Cruseilles, qui a ses turbines du côté de la rue Jacques-Grosselin dérange les voisins (qui l'ont interpellée) car celles-ci tournent le jour et surtout la nuit avec un bruit très fort et dérangeant.

Pouvons-nous intervenir parce que le bruit est très fort et perturbe le voisinage ?

Mme Lammar répond que la Mairie n'a pas reçu de plaintes concernant ce bruit mais elle va se renseigner et voir quelles sont les mesures qu'il est possible d'entreprendre.

M. Wolfisberg : règlement des stands de glace

M. Wolfisberg rappelle qu'en date du 3 avril 2012, le comité de pétition pour l'application du règlement des stands de glace identique à celui pratiqué en Ville de Genève, a été reçu par la commission des règlements. Nous sommes toujours en attente de ce nouveau règlement. Sachant que la saison des glaces bat son plein et ne dure que quelques mois, à quel horizon pourrions-nous découvrir cette nouvelle mouture des stands de glace ?

Mme Lammar répond qu'il y a eu passablement de remarques cohérentes en commission par rapport à ce règlement. De ce fait, nous avons mandaté une personne afin qu'elle puisse nous faire des propositions de modification de ce règlement.

Nous sommes en attente du retour de ce mandataire afin de pouvoir présenter aux membres du Conseil municipal les modifications du règlement. La commission est déjà prévue le 19 juin 2012.

M. Chiorino : platane place du Marché

Avons-nous des résultats des analyses effectuées pour ce platane moribond ?

M. Walder répond que le platane est en très mauvais état et nous avons découvert qu'il a une quinzaine de champignons. Il subit en ce moment plusieurs traitements et il semblerait qu'il y a deux sources possibles de maladie. La première proviendrait du terreau qui a accompagné le platane lors de sa plantation et la deuxième concerne les marchands qui déverseraient des produits et des eaux à répétition à cet endroit.

Hormis le traitement de ce platane, nous avons, avec les services de Mme Lammar, travaillé sur l'information et la prévention auprès de tous les marchands afin qu'ils ne déversent plus de produits. De plus, la police municipale est chargée d'observer, durant les jours de marché, que rien ne soit déversé, que ce soit de l'eau ou des bacs au pied des platanes.

Si les membres de ce Conseil observent de tels agissements, il faut le prévenir car non seulement il est triste de voir un platane mourir mais de plus, cela coûte très cher.

M. Chiorino : container Jacques-Grosselin

Depuis de nombreux mois, voire des années, un container se trouve à la rue Jacques-Grosselin à la hauteur de l'ancienne chapelle.

Il n'est pas utilisé, alors à quoi sert-il ? Que fait-il à cet endroit ?

M. Walder répond que nous menons l'enquête avec nos services car c'est un mystère. Il espère, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, pouvoir répondre à cette question.

Mme Budry : passage jaune rue de la Débridée

Mme Budry explique que cela fait des années qu'elle intervient pour dénoncer les dangers de la rue de la Débridée et elle n'est pas la seule.

Cette rue reste dangereuse et tous les jours elle assiste à des coups de frayeur de la part de parents de jeunes enfants. Ceux-ci crient leur colère aux voitures qui ne voient pas les passages pour piétons gris et passent tout droit sans respecter les droits des piétons. Il en est de même pour les enseignants et les accompagnateurs des restaurants scolaires car ils doivent rassembler les enfants, arrêter les voitures et elle sent leur angoisse. Ils doivent user de beaucoup plus de précautions à cet endroit qu'au boulevard des Promenades qui a des lignes jaunes qui sont respectées.

A l'époque, il lui avait été répondu qu'en zone 30km/h, il n'y a pas de passages pour piétons jaunes. Par contre, sur la rue de Montfalcon (près de l'école des Promenades) qui est limitée à 30km/h, il a été peint un magnifique passage en jaune.

Est-ce possible de peindre des lignes jaunes sur la rue de la Débridée ?

M. Walder répond, qu'en principe, il n'est pas possible de peindre de nouveaux passages pour piétons (lignes jaunes) sur les zones à 30km/h. Toutefois, il existe deux exceptions. La première concerne des lignes jaunes déjà existantes qu'il est possible de laisser et la deuxième est que lorsqu'il est estimé que des questions de sécurité sont jeu, cela peut être négocié. Concernant la rue de la Débridée, nous avons déjà fait des demandes mais celles-ci avaient été malheureusement refusées. Nous avons fait un comptage pour la vitesse (dont le rapport nous a été remis) et, sur cette base, avons réitéré notre demande. Nous avons reçu dernièrement un courrier des services concernés nous informant que notre demande était bien parvenue et qu'elle allait être étudiée avec toute l'attention voulue.

Le Conseil administratif a de réelles inquiétudes pour ce périmètre et espère recevoir prochainement une réponse positive pour la pose d'un passage pour piéton jaune. C'est une décision qui ne tient pas du Conseil administratif mais il met la pression et lorsque ce département en aura assez d'être harcelé, ils procéderont à la pose de ce passage pour piétons.

M. Monney souhaite, avant de clore cette séance, au nom du Conseil municipal et de l'administration remercier M. Morex pour les débats qui ont été menés d'une main de maître et il lui remet un cadeau. (Applaudissements)

Le Président fait son discours :

*Mesdames et Monsieur les membres du Conseil administratifs,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Me voilà donc au terme de cette année de présidence.

Rappelez-vous, je vous disais, le jour de mon élection à ce poste, que je souhaitais vous voir défendre l'intérêt d'une majorité de nos concitoyens, lorsque les discussions ne porteraient pas sur vos convictions basiques ou partisans. Que j'espérais vous voir trouver des solutions pragmatiques, qui puissent être comprises d'une majorité de Carougeoises et de Carougeois.

Malheureusement et je le regrette, cette première année de législature a plutôt démontré le contraire. L'intérêt général n'a pas toujours été pris en compte, laissant plutôt place à des intérêts partisans et j'ai le plus souvent assisté à des débats où l'idée même d'écouter son adversaire et d'essayer de tenir compte de son point de vue, voire d'en intégrer tout ou partie dans sa réflexion, était malheureusement chose trop rare.

J'en viens à penser, étant seul à donner cette définition, que faire partie d'une majorité ne devrait pas systématiquement faire croire qu'on détient la vérité et, inversement, faire partie de la minorité ne veut pas dire qu'on doit nécessairement se prendre pour des victimes ou des incompris.

Toujours ce jour-là, faisant référence à cette citation de Descartes : « Les passions sont toutes bonnes de leur nature et nous n'avons rien à éviter que leurs mauvais usages ou leurs excès », je formais alors le vœu que les propos tenus et les débats restent courtois. Ce ne fut hélas pas toujours le cas, ayant dû intervenir pour des débordements parfois inacceptables et des prises de parole à répétition, n'ayant pour but que de prendre à partie et invectiver tel ou tel d'entre vous. Mais sans doute est-ce dû à la nouvelle composition de cette assemblée. Il n'en demeure pas moins que j'ai le plus souvent apprécié de mener ces débats, pris du plaisir avec les quelques moments d'humour, parfois de franche rigolade qui ont émaillé certai-

nes séances avec, en point d'orgue et suprême honneur, la présence du Président du Grand Conseil.

Malgré un nouveau règlement à apprivoiser et auquel, après un an de rodage, nous serons amenés à apporter quelques modifications ou améliorations, j'espère néanmoins que celles et ceux qui ont débuté dans leur nouvelles fonction il y a tout juste une année, voire moins tant il y a eu de démissions ces derniers mois, auront trouvé leurs marques, qu'ils auront intégrés les rouages et les mécanismes de nos délibérations et qu'ils auront trouvé satisfaction à siéger au sein de ce Conseil. N'ayant pas de doute quant à la motivation des autres élus, puisqu'ils siègent dans cette assemblée depuis plusieurs législatures.

Une année de présidence c'est sans doute une charge supplémentaire, l'obligation de mener les débats tout en restant neutre, en se gardant d'y participer même si l'envie de le faire vous prend très souvent. Mais c'est aussi et surtout la satisfaction de vous représenter en dehors de cette enceinte, de rencontrer les représentants des sociétés et les sociétés elles-mêmes, de participer à bon nombre de manifestations et de partager des instants de convivialité très carougeois. C'est en m'élisant à ce poste que vous m'avez permis, pour la seconde fois, de vivre de tels instants et je vous en remercie.

Je tiens également à remercier les membres du Bureau de ce Conseil pour leur collaboration lors de nos séances préparatoires, le Secrétaire général et notre mémorialiste qui ont été aux petits soins et qui m'ont secondé dans cette tâche.

Avant de clôturer cette séance et en vous invitant à notre « jardin fête », je souhaite bon vent à mon successeur et à son nouveau Bureau, qui prendront leur fonction lors de notre prochaine séance.

Je vous remercie pour ces derniers et ultimes moments d'attention et vous invite à Grange Collomb en utilisant, si possible, les transports publics !

Claude Morex

Le Président lève la séance à 20h45.

Carouge le 24 mai 2012/CT